

CIRCULAIRE PB/CG n°24.123

Envoi par courriel uniquement Paris, le 28 août 2024

Objet : Préconisation en cas de contamination par le virus Monkeypox ou Mpox (ancienne variole du singe)

Le Mpox est une maladie infectieuse, qui se caractérise notamment par une éruption cutanée qui peut être isolée ou précédée ou accompagnée d'une fièvre ou de ganglions. Le Mpox est une zoonose, c'est à dire une maladie transmise de l'animal à l'humain (rongeurs). La transmission est également interhumaine.

L'infection par le virus mpox peut provoquer une éruption, faite de vésicules remplies de liquide qui évoluent vers le dessèchement, la formation de croûtes puis la cicatrisation. Si les vésicules se concentrent plutôt sur le visage, dans la zone ano-génitale, les paumes de mains et les plantes des pieds elles peuvent être présentes sur l'ensemble du corps ainsi que les muqueuses, notamment buccales et ano-génitales. Dans ces dernières localisations, les lésions peuvent être très douloureuses.

Des démangeaisons peuvent survenir et ces éruptions peuvent s'accompagner de fièvre, de maux de tête, de courbatures et de fatigue. Les ganglions lymphatiques peuvent être enflés et douloureux, sous la mâchoire, au niveau du cou ou au pli de l'aine. Des maux de gorge sont également signalés.

L'incubation de la maladie peut aller de 5 à 21 jours. La phase de fièvre dure environ 1 à 3 jours. La maladie guérit le plus souvent spontanément, au bout de 2 à 3 semaines mais parfois 4 semaines.

L'Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) déclarée par l'OMS, dans un contexte où plusieurs épidémies sévissent dans différents pays avec différentes souches et différents niveaux de risques, a pour objectif d'appeler à la mise en place d'une réponse internationale efficace, coordonnée et solidaire.

Dans ce cadre, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités préconise notamment l'isolement et le télétravail total, dans la mesure du possible, pendant trois semaines dès l'apparition des symptômes.

Le Questions-Réponses élaboré par le ministère est accessible au lien suivant : https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-vectorielles-et-zoonoses/article/virus-mpox-questions-reponses

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Pierre BURBAN Secrétaire Général